



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

### **CANADA PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 5 février 2020 à 16 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Madame Karine Roussel, Madame Claudette Roussel, Madame Line Boulianne, Madame Marie-Lise Poitras et Monsieur Denis Morin, tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers, maire.

Madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

Ouverture de la séance à 16 heures 15 minutes

#### **ORDRE DU JOUR**

Ouverture de la séance : présences

- 1.0** Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.0** Lecture et adoption du règlement numéro 19-489 fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles et abrogeant le règlement numéro 18-485
- 3.0** Lecture et adoption du règlement numéro 19-490 ayant pour objet de déterminer les taux de taxes ainsi que le taux d'intérêt pour l'exercice 2020, régissant les comptes de taxes ainsi que le taux d'intérêt pour ce même exercice et abrogeant le règlement numéro 18-486
- 4.0** Période de questions portant uniquement sur les points à l'ordre du jour
- 5.0** Clôture de la séance

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'ouverture de la séance est faite à 16 heures 15 minutes par Monsieur André Desrosiers, maire, et il constate que le quorum est respecté.

### **N° 20-02-021**

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Lise Poitras  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu l'avis de convocation et l'ordre du jour dans les délais prescrits par la Loi.

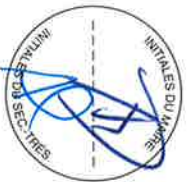
### **N° 20-02-022**

#### **LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 19-489 FIXANT LES TARIFS POUR LE SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 18-486**

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Les Escoumins tenue le 16 décembre 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 19-489 a été présenté à la séance ordinaire du 16 décembre 2019;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR : Madame Karine Roussel



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**N° 20-02-023**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS  
QU'UN règlement portant le numéro 19-489 ayant pour objet de fixer les tarifs pour l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles et abrogeant le règlement numéro 18-485 soit adopté tel que lu.

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 19-490 AYANT POUR OBJET DE DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES AINSI QUE LE TAUX D'INTÉRÊT POUR L'EXERCICE 2020, RÉGISSANT LES COMPTES DE TAXES AINSI QUE LE TAUX D'INTÉRÊT POUR CE MÊME EXERCICE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 18-486**

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Les Escoumins tenue le 16 décembre 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 19-490 a été présenté à la séance ordinaire du 16 décembre 2019;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR : Madame Claudine Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QU'UN règlement portant le numéro 19-490 ayant pour objet de déterminer les taux de taxes ainsi que le taux d'intérêt pour l'exercice 2020, régissant les comptes de taxes ainsi que le taux d'intérêt pour ce même exercice et abrogeant le règlement numéro 18-486 soit adopté tel que lu.

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 16 h 25 l'ordre du jour étant épuisé :  
IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Karine Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**DE LEVER** la présente séance.

Présence des citoyens : 0

\_\_\_\_\_  
**André Desrosiers,**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Andrée Lessard,**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*